Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260521-2026_28-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de VIEUX-VIEL

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
Unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de VIEUX-VIEL
Le 21/05/2026

L'an 2026, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents :
M. DUFEU Gérard, Maire
Mmes : BARBIER Brigitte, LEFRANÇOIS Magalie, MAZURIER Pauline, NOBLET Océane, TIDBURY Jane
MM : BOUESNARD Corentin, MAUGUIN Pierre, PITOIS Jérôme, PITOIS René, STRACQUADANIO Jean-Luc

A été nommé secrétaire : PITOIS René

2026 - 28 Vote du Compte Financier Unique – Budget CCAS 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux budgets communaux,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale,

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, dans le cadre d'une simplification des procédures comptables,

CONSIDÉRANT que le CFU 2025, préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable, fait ressortir les éléments financiers suivants :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260521-2026_28-DE

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 031.44 €	500.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0.00 €	3 827.45 €
	Report en section d'investissement (001)	0.00 €	0.00 €
Total (réalisation et report)		**1 031.44 €**	**4 327.45 €**
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
	Total	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 031.44 €	500.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	3 827.45 €
	Total	**1 031.44 €**	**4 327.45 €**

CONSIDÉRANT que suivant l'article L. 2121-14 du CGCT, le Maire ne peut ni voter ni déléguer son vote pour l'approbation de son propre compte,

CONSIDÉRANT que, conformément à ces dispositions, Monsieur Gérard DUFEU, Maire a quitté la séance, permettant au Conseil Municipal de siéger sous la présidence de Monsieur René PITOIS, 2ème adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget assainissement, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

DÉCIDE que le présent CFU sera transmis au Préfet, au Trésorier Principal, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

AUTORISE Monsieur Gérard DUFEU, Maire, à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/05/2026
Le Maire
Gérard DUFEU

